Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_22-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-22
Objet : Solidarité Paysans de Bretagne : Subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Solidarité Paysans de Bretagne accompagne les agriculteurs pour les aider dans la recherche de solutions face aux difficultés de tout ordre qu'ils rencontrent : incertitudes des marchés aggravées par la crise en Europe, pressions persistantes liées à la condition animale, fortes attentes sociétales sur les questions d'environnement et d'énergie, risques sanitaires...

L'enjeu est de maintenir les agriculteurs qui le souhaitent sur leurs exploitations ou de leur permettre de se reconvertir dans les meilleures conditions. C'est aussi leur permettre de s'adapter à leur environnement par la prise en compte de l'ensemble des problématiques de leur exploitation.

C'est également participer à la prévention des risques psycho-sociaux qui représentent une problématique majeure pour les agriculteurs.

Pour l'année 2026, une subvention de 5 000 € est sollicitée.

La commission « développement économique », réunie le 18 novembre 2025, souhaite soutenir l'action de Solidarité Paysans avec une subvention de 500 €.

Considérant l'action de Solidarité Paysans de Bretagne en matière de développement économique du territoire ;

Considérant la proposition formulée par la commission économie lors de sa séance du 18/11/25 visant à soutenir l'association à hauteur de 500 € ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de l'association en date du 29 septembre 2025 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention de 500 € pour l'année 2026 à l'association Solidarité Paysans de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)